

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2025 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur FABRE, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur BOURDIN, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYERE, Madame QUELIN, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES.

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Monsieur GUEUR à Monsieur FABRE
Monsieur GRANJU à Monsieur de BOISSIEU
Madame ARMAND à Madame GRIMAL
Monsieur RIBIERE à Madame SONNERY

ABSENTS :

Madame ARBORE
Madame PONCET
Madame ARENA
Monsieur KARTAL
Monsieur LARBI

Le quorum est atteint.

Monsieur RIGAUD est désigné secrétaire de séance.

2025.06.02

NOMINATION D'UN (E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

(Rapporteur : Daniel FABRE)

Nomenclature : 5.3 : Désignation des représentants

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit en son article L. 2121.15 qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20251121-DEL_2025_06_02-DE
Date de télétransmission : 25/11/2025
Date de réception préfecture : 25/11/2025 1

Il s'agit donc de nommer le secrétaire de la séance de ce jour par vote à main levée.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,
à l'unanimité, DÉCIDE :

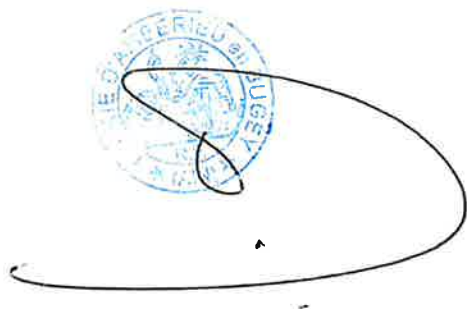
1. **DE NOMMER** Monsieur Jean-Marc RIGAUD, secrétaire de séance.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 25 NOV. 2025

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Jean-Marc RIGAUD
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20251121-DEL_2025_06_02-DE
Date de télétransmission : 25/11/2025
Date de réception préfecture : 25/11/2025